

L'HÉRITAGE DE L'ARCHITECTURE DU XXE SIÈCLE PROTECTION ADMINISTRATIVE VS SAUVEGARDE EFFECTIVE.

RICHARD KLEIN, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE, LILLE, FRANCE.
Professeur à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (France). Directeur du Lacth.

DOI

<http://dx.doi.org/10.11606/issn.1980-4466.v0iesp21p14-30>

L'HÉRITAGE DE L'ARCHITECTURE DU XXE SIÈCLE PROTECTION ADMINISTRATIVE VS SAUVEGARDE EFFECTIVE.

RICHARD KLEIN

RÉSUMÉ

L'article évoque en un premier temps les instruments français de la protection du patrimoine architectural et urbain et leur évolution puis, les questions soulevées par l'héritage architectural du XXe siècle. Objet de nombreuses dénaturations et destructions, le devenir de cet héritage interroge les valeurs traditionnelles qui habituellement justifient la reconnaissance patrimoniale. Les connaissances matérielles et culturelles de l'architecture du XXe siècle sont présentées comme des conditions indispensables à sa sauvegarde effective face à une protection administrative fréquemment inefficace.

MOTS-CLÉ

Patrimoine architectural. Architecture moderne. Aménagement urbain.

THE LEGACY OF THE 20TH CENTURY ARCHITECTURE: ADMINISTRATIVE PROTECTION *VERSUS* EFFECTIVE SAFEGUARD.

RICHARD KLEIN

ABSTRACT

This article covers the French instruments for protecting the architectural and urban heritage, as well as its evolution. It will also cover the issues raised by the twentieth century architectural legacy. Subject to denaturing and destruction, the future of this legacy questions traditional values that usually serve as rationale for the recognition as a heritage site. The material and cultural knowledge about twentieth century architecture are presented as essential conditions to effectively safeguard it opposed to a usually ineffective administrative protection.

KEYWORDS

Architectural heritage. Modern architecture. Urban territory planning.

Héritage de la révolution française et d'une vision centralisée du territoire national, le système administratif français de protection du patrimoine n'a cessé d'évoluer et de se transformer depuis ses origines. Pour les édifices, la protection administrative comprend deux niveaux : le classement et l'inscription au titre des monuments historiques. Le classement au titre des monuments historiques repose initialement sur l'intérêt public de la conservation des édifices selon les points de vue historique ou artistiques. La phrase qui débute l'énoncé de la loi du 31 décembre 1913 est explicite : « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques ». L'inscription est initialement pensée comme l'antichambre du classement : « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présente un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation, pourront à toute époque être inscrits sur un inventaire supplémentaire » comme le précise en 1927, l'article II de la loi de 1913. L'inscription est considérée le plus souvent comme un niveau inférieur de protection administrative signifié par la restriction fréquemment utilisée dans les documents officiels qui limite la protection aux « façade et toiture » et dont on peut imaginer, rien que par cette formulation, comment elle peut générer des difficultés en matière de gestion du patrimoine. La loi de 1913 sur les monuments historiques s'est adaptée peu à peu à l'élargissement de la notion de patrimoine et les protections ad-

ministratives ont intégré des édifices représentatifs de l'intérêt public plus que de la représentation nationale qui avaient constitué les premiers choix mais également peu à peu les architectures, traditionnellement exclues de la culture savante comme les architectures conçues dans des périodes de plus en plus contemporaines, les architectures vernaculaires ou industrielles.

Les conséquences pour la gestion urbaine de cette protection au titre des monuments historiques sont liées à la mise en place d'un périmètre de protection, un périmètre de 500 m, dans lequel les permis de construire sont soumis à des autorisations préalables des services de l'Etat.

Dès la création du Ministère de la Culture en 1959, les dimensions urbaines puis paysagères du patrimoine complètent progressivement la base du dispositif imaginé pour les édifices. En 1962 les secteurs sauvegardés sont créés. Les secteurs sauvegardés sont des morceaux de ville qui présentent « un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur ». Cette mesure vise essentiellement les centres anciens^{1 2}.

A partir de 1964, l'Inventaire Général devient l'instrument de connaissance du patrimoine national. Les campagnes d'inventaire menées dans des logiques territoriales et dont l'ambition était de recenser tous les composants, « de la petite cuillère à la cathédrale », sont complétées progressivement par des campagnes d'inventaires thématiques portant sur l'architecture industrielle, l'architecture balnéaire, l'architecture rurale ou les architectures du spectacle par exemple. En 1983, la protection des ensembles urbains atteint une nouvelle dimension avec la création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et devenues en 1993 les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (les ZPPAUP). Ces secteurs deviennent en 2010 les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Il faut souligner à quel point la logique des ZPPAUP représente un progrès considérable dans la prise en compte des dimensions urbaines et paysagères de la protection du

1. Seul un secteur sauvegardé en France concerne des architectures des XIX^e et XX^e siècles. Il est situé dans la ville balnéaire de Mers les Bains.

2. L'abbé Pierre, fondateur d'Emmaüs, est l'auteur de l'appel radiophonique lancé le 1er février 1954 à la suite de la mort d'un enfant.

patrimoine. Le principe des ZPPAUP est de substituer le périmètre administratif de 500 m par un périmètre raisonné reposant sur une étude historique et morphologique des abords des édifices protégés. Dans le périmètre de 500 mètres, la conformité de l'avis des représentants de l'Etat sur les permis de construire est liée à la co-visibilité de la nouvelle construction et de l'édifice classé. Dans la ZPPAUP les avis de l'administration se reposent sur un règlement issu de l'étude préalable et logiquement conçu en accord avec l'ensemble des partenaires concernés.

La création du label « patrimoine du XX^e siècle » au tournant du XXI^e siècle³ symbolise à la fois les efforts mais également les difficultés de la prise en compte et de la sauvegarde de l'architecture du XX^e siècle en dépit de l'existence de tous ces dispositifs administratifs de protection. Ce label XX^e siècle n'a aucune incidence juridique. Il a été le moyen imaginé par le ministère de la culture pour désigner des édifices dont l'intérêt est reconnu mais dont la protection au titres des monuments historiques semble difficile ou encore sous le coup de nombreuses interrogations. Cette dernière « invention » du Ministère de la Culture provoque des effets variables selon les cas et les régions. Bon nombre d'édifices ou d'ensembles urbains labélisés n'ont pas échappé à des dénaturations ou des destructions. Les bonnes intentions de ce label n'ont pas compensé son absence d'effet juridique. Dans les meilleurs cas les édifices labélisés ont progressivement regagné la liste des édifices inscrits au titre des monuments historiques. Mais, depuis son instauration, c'est surtout la longue liste des édifices du XX^e siècle détruits qui défraient la chronique patrimoniale.

Considérées il y a peu avec mépris et condescendance, les architectures du XX^e siècle et surtout celles édifiées après la seconde guerre mondiale souffrent d'un manque de reconnaissance. Conditionnées par la nouveauté des programmes, les formes de ces architectures sont pourtant celles d'une production de composants inventifs, d'innovations technologiques et de matériaux nouveaux dans le contexte dynamique de renouvellement des arts plastiques et des sciences humaines. Elles héritent en France de quarante années de dénigrement systématique dont on peut dé-

3. Le label « patrimoine du XX^e siècle » a été instauré en 1999. Il n'a aucune incidence juridique.

celer les fondements idéologiques dans les débats de l'entre-deux guerres. Dès la reconstruction nationale après la première guerre mondiale, les avant-gardes architecturales françaises ont souffert de critiques virulentes qui ont laissé des traces profondes dans la culture édilitaire ou populaire. Depuis que la modernité a été assimilée à la révolution soviétique ou encore au rationalisme germanique, les ennemis de la veille, elle a bien des difficultés à passer pour une expression nationale. L'architecture du XX^e siècle doit faire face à un autre phénomène lié à la crise énergétique et à la domination en France des solutions d'isolations par l'extérieur. En 2015, la carte de vœux de la Société pour la Protection et l'Esthétique de la France traite de ce sujet, en montrant le ridicule de l'emballage thermique d'une modeste église de village défigurée.

L'HÉRITAGE DU XX^E SIÈCLE.

Il existe un contraste frappant – à quelques décennies de distance - entre l'appréciation initiale des architectures des années 1960 et la manière dont elles sont considérées dans notre période contemporaine. En 1972, dans le dernier guide d'architecture contemporaine en France sorti avant le choc pétrolier et la crise économique de 1973, (les commentaires de l'ensemble de logements de Villeneuve-la-Garenne (Jean Dubuisson architecte, 1965) sont très élogieux et même un peu lyriques. Nous sommes sept années après son achèvement:

Génie inventif d'un plan masse qui a su faire alterner les vastes agoras indispensables à la pratique communautaire d'une démocratie de l'échange et du dialogue ; les coulées de verdure où les ménagères aiment se retrouver pour bavarder, tranquillement assises sur leurs barils de Bonux ; les espaces de jeux si utiles pour le développement intellectuels et affectifs des enfants ; les réseaux de promenade où les travailleurs trouvent encore le temps de flâner. Architecture à l'échelle humaine qui s'est hardiment libérée des contraintes techniques, sociales, politiques et financières pour donner libre cours à ses pulsions, à ses phantasmes, à ses délires⁴ (AMOUROUX, CRETTOL, MONNET, 1972, p.379).

4. D. Amouroux, M. Crettol, J.P. Monnet, (couverture de Jean Dewasne) *Guide d'architecture contemporaine en France*, Madrid, AA, Technic-union, 1972, p.379.

L'ensemble conçu par Jean Dubuisson à Villeneuve-la-Garenne est justement devenu l'emblème en France d'un certain genre de restructuration des logements collectifs des années soixante. Nous pourrions renvoyer termes à termes les commentaires élogieux tenus en 1972 par les auteurs du guide aux commentaires des auteurs du projet de sa restructuration contemporaine qui affirment :

Il faut introduire de la complexité urbaine, des jardins, des rues, des squares et des passages. Le remodelage : Notre objectif est de travailler en deuxième couche sur une base hyper rationaliste que l'on perçoit comme trop lisse, trop répétitive et pauvre. Agir dans deux champs, celui de la perception et de l'usage :

La perception :

- Séquencer, délimiter, retrouver des mesures.

- Matérialiser, repérer : les soubassements des bâtiments sont actuellement écrasés, il faut les épaissir pour affirmer leur statut. Il faut dessiner plus visiblement les entrées. Les bow-windows adoucissent et rythment ces longues barres. Comme on a donné un bas aux bâtiments (soubassements), on dévoile un haut avec un couronnement.

La résidentialisation : Outre la modénature ; socle, corps, ciel, nous redonnons une échelle résidentielle à cet ensemble. Les grandes barres sont subdivisées en entités identifiables à l'intérieur des quartiers.

Les logements : Même bien agencés, les logements existants sont "hyper fonctionnels". Leurs typologies sont peu variées et souffrent de l'effet d'empilement⁵ (CASTRO, DENISSOF, 2011).

Le second commentaire s'appuie très clairement sur une critique implicite des valeurs avancées par le premier.

Le génie inventif d'un plan masse devient une base hyper rationaliste, les vastes agoras, pratique communautaire, démocratie de l'échange, dialogue doivent être traitées par La résidentialisation, une échelle résidentielle. Les grandes barres sont subdivisées en entités identifiables.

5. Ces lignes sont extraites du texte présentant le projet de restructuration de l'ensemble de la Caravelle sur le site des architectes Roland Castro et Sophie Denissof, <http://www.castrodenissof.com> consulté le 12 mai 2011.

Les coulées de verdure, espaces de jeux, les réseaux de promenade en 1972 laissent place à une architecture trop lisse, trop répétitive et pauvre dans laquelle il faut introduire de la complexité urbaine, des jardins, des rues, des squares et des passages et il faut séquencer, délimiter, l'échelle humaine initiale.

Ce sont les valeurs supposées de la ville ancienne qui sont la référence du regard critique porté sur un ensemble des années 1960. Le plan de masses de la restructuration proposée est donc à l'image des restructurations des ensembles de logements collectifs qui, depuis une trentaine d'années, caractérisent ces opérations en France et il repose essentiellement sur des appréciations négatives de l'existant qui aboutissent à des destructions matérielles.

Les ensembles de logements collectifs ne sont pas les seules architectures à endosser ce contraste du jugement entre la considération initiale et dévalorisation contemporaine. Le cas des maisons de la culture, programme phare du Ministère de la Culture à partir de 1960, est significatif de la manière dont la célébration passée a laissé la place au reniement contemporain qui s'est traduit par les transformations radicales des plus beaux exemples architecturaux de ce programme. Alors qu'en 1966, (...) *les Amiénois s'enorgueillissent de posséder désormais la plus belle Maison de la Culture Française et toute la Picardie se passionne pour cette réalisation dont la renommée a déjà attiré des cars entiers de visiteurs*⁶, en 1999, on la trouve *rébarbative à l'extérieur*⁷.

Ces commentaires et ce contraste relèvent plus de l'idéologie que le l'analyse critique ou de l'analyse de la valeur. Idéologie de la ville ancienne et historique qui s'oppose à la ville moderne. Idéologie plus politique à l'occasion de la transformation de la maison de la culture d'Amiens qui, après un changement de municipalité passe d'un équipement emblème d'une ville dirigée par un maire communiste à un équipement recouvert

6. La Maison de la Culture d'Amiens commentée dans la revue *L'architecture Française*, n. 283-284, avril 1966. p.79

7. La Maison de la Culture d'Amiens commentée dans « Amiens au fil du regard », Bayeux, éditions Martelle, 1999. Les Architectes de la maison de la culture d'Amiens (1965) sont Pierre Sonrel, Jean Duthilleul et Marcel Gogois. L'édifice a été transformé en 1993 par les architectes Gilles Duez, Roland Gaignart, et Igor Hilbert.

d'une « écharpe bleue » pour reprendre les termes des architectes ayant dirigé les transformations. Rem Koolhaas, un architecte qui ne passe pas pour être un nostalgique ni un défenseur des causes patrimoniales, tenait des propos assez édifiants face à cette situation lors d'une des dernières biennales d'architecture à Venise (2010) à propos de la démolition du Palais de la République à Berlin⁸ : *Mauvais goût ou idéologie ? L'intolérance de notre génération est ahurissante. Si les critères qui ont été à l'origine de l'élimination du Palais de la République de Berlin étaient appliqués à l'architecture ancienne, par exemple à l'architecture romane, il n'en resterait plus de trace historique*⁹. Il établissait à cette occasion un bilan assez triste de la destruction récente d'édifices construits dans les années 1960 et dont la liste comprenait quelques exemples remarquables en leur temps par la critique puis par l'histoire contemporaine de l'architecture.

Ces textes et ces images doivent bien sur nous faire réfléchir à la manière dont nous considérons (ou déconsidérons) l'héritage des architectures des années soixante. Nous ne sommes manifestement plus capable de les regarder comme le faisaient les photographes de la revue *L'œil* en 1964 qui en donnaient une vision positive et esthétisante afin d'illustrer des propos qui étaient d'ailleurs quelquefois critiques. Ni même d'apprécier les exploits techniques vantés par les entreprises qui ont édifié à ce moment les constructions les plus spectaculaires. Nous ne retenons et les institutions patrimoniales ne retiennent plus volontiers que les architectures qui ont un caractère exceptionnel, et qui sont plus conformes à la valeur d'art qui peut être avancée pour justifier une considération positive.

HÉRITAGE?

Dans l'ouvrage *Les années ZUP, architecture de la croissance*¹⁰, publié au cours de l'année 2002, nous signalions avec Gérard Monnier, la condescendance et le mépris des commentaires sur les architectures de la période comprise entre 1930 et 1980. Nous insistions sur la nécessité de l'étude systématique de ces

8. Heinz Graffunder architecte (Karl-Ernst Swora, Wolf R. Eisentraut, Günter Kunert, Manfred Pras-ser et Heinz Aust collaborateurs).

9. Rem Koolhaas, biennale de Venise, 2010.

10. Richard Klein & Gérard Monnier (dir.) *Les années ZUP, arquiteuras de la croissance 1960-73*, Picard, Paris, 2002.

architectures de ces années qui restent en effet à connaître dans leur réalité précise. Il s'agissait pour nous en mettant en avant quelques exemples de faire face à leur « invisibilité ». Pour une série de d'architectures qui comprennent les ensembles de logements collectifs comme les programmes d'équipements publics à peine plus âgés d'une quarantaine d'années nous sommes soumis à une absence de trace matérielle et nous devons nous contenter de sources documentaires. Ces édifices ont disparus ou sont méconnaissables. L'architecture du petit commerce, par exemple, s'est évanouie et les villes ont perdu tous les signes de cette modernité quotidienne qui envahissait l'espace urbain. D'autres programmes ont été soumis à un niveau intensif de renouvellement formel ou fonctionnel : l'architecture commerciale, celle des loisirs et du tourisme, des infrastructures de transport, des services administratifs, des lieux de la production industrielle ou des espaces du travail tertiaire.

Le premier motel français, perdu dans une station balnéaire et transformé à peine dix années après son achèvement, est devenu invisible. Il est complètement inconnu et seul le fait qu'il soit immortalisé par le premier film de Louis Malle (*Ascenseur pour l'échafaud*, 1957) dont il constituait le décor peut encore attirer l'attention sur ses beaux restes matériels. Louis Malle qui voulait donner une apparence plus moderne que la réalité de l'environnement français de la fin des années cinquante avait perçu toute la modernité de ce nouveau programme importé des Etats-Unis¹¹.

Un autre facteur d'invisibilité patrimoniale est lié aux doutes qui ont frappé des acteurs de la période. Guy Lagneau, pour la restructuration du Musée du Havre, André Wogenscky pour la restructuration de la Maison de la culture de Grenoble n'ont pas été les meilleurs défenseurs de leurs œuvres. Il était déjà assez exceptionnel que la maîtrise d'ouvrage leur demande leur avis en qualité de concepteur initial de l'édifice. Jean Dubuisson, comme d'autres, avouaient être accablé d'un sentiment de culpabilité et laissa défigurer la résidence du Parc à Croix (Nord), grand prix d'urbanisme en son temps. Ces architectes, comme d'autres, ont souffert du contexte de dénigrement médiatique, populaire, quelquefois cautionné par le discours savant qui, depuis trente ans fustigent, dans le même amalgame le béton armé, les grands

11. A ce sujet, Richard Klein, « Nouveaux programmes de l'architecture balnéaire, Le Touquet, du paradis des sports à la station des quatre saisons », *Revue de l'Art*, n.165, 2009-3 (septembre 2009), p. 49-55.

ensembles ou l'austérité des formes de l'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle. Depuis plus de quarante ans, en France, il n'est pas une émission de télévision, un journal télévisé où l'on fustige le béton, les grands ensembles et globalement l'architecture des « trente glorieuses » (les années de la croissance économique). Les récentes polémiques à propos de la célébration du 50^e anniversaire de la mort de Le Corbusier ont montré comment les raccourcis historiques sont allés directement au but et ont laissé entendre que l'architecture du grand nombre prend sa source dans les idéologies répressives. Par ailleurs, les transformations et l'entretien au quotidien de ces architectures récentes sont le plus souvent livrés en France au réalisme du marché¹². Considérées d'un point de vue utilitaire ces architectures sont traitées sans grande attention au gré des remises en conformité normatives ou de l'évolution des usages.

MODESTIE DE L'ARCHITECTURE, INTELLIGENCE DU COMPOSANT
Ionel Schein voyait dans l'Institut de l'Environnement (1968-1969, Robert Joly architecte) un exemple d'architecture mécaniste composé à partir d'un « arsenal architectural » trop peu employé en France¹³. Dans cet édifice disparu il y a une quinzaine d'années, l'administration avait proposé à l'architecte l'utilisation de panneaux de façade conçus par Jean Prouvé et la Compagnie Industrielle de Matériel de Transport. Le programme accordait une grande importance à la flexibilité d'usage, aux possibilités de transformation de l'aménagement intérieur, et aux objectifs de coût et de délai de chantier. Les 3 000 m² de surface de plancher sont livrés en quelques mois. L'architecte avait joué de l'opposition visuelle entre la structure dématérialisée et la clôture homogène répétitive : une boîte élégante et raffinée décollée du sol, l'enveloppe des panneaux de façade en tôle laquée complétée par les finitions d'angle arrondies des couvre-joints galbés. Dans le catalogue des établissements CIMT/Jean Prouvé paru quelques années avant que l'Institut ne soit érigé, Jean Prouvé précisait que les panneaux se suffisaient à eux mêmes et que la « garniture d'une façade » consistait à juxtaposer et superposer des panneaux de même type. Il est

12. Le traitement acoustique des piscines Tournesol (1969-1972, Bernard Schoeller architecte) ou le remplacement des coques de leur couverture est un marché tenu par quelques entreprises spécialisées qui échappent complètement à toute logique architecturale et à la vigilance des concepteurs d'origine.

13. Ionel Schein, *Paris Construit, Guide de l'architecture contemporaine*, éditions Vincent, Fréal & Cie, Paris, 1970

vrai que l'édifice devait ses qualités à cette modeste architecture qui s'effaçait derrière l'intelligence du composant. Le débat survenu au moment des tentatives de sauvegarde de l'Institut de l'Environnement a clairement montré que l'intelligence du composant ne pesait que très peu dans la décision de l'administration. Habituee à la mise en valeur de l'acte créateur aidé en cela par une tradition de l'histoire de l'art que qui avance la paternité de l'œuvre comme la source de sa valeur, l'Institut de l'Environnement, composé de panneaux produits par l'industrie avait peu de chance de trouver des défenseurs.

VALEURS SOCIALES, VALEURS SPATIALES, INVISIBILITÉ DE L'ARCHITECTURE

À côté de l'effacement rapide, des effets du sentiment de culpabilité des acteurs ou de la beauté cachée du composant, la spécificité de certains programmes brouille la lecture et l'analyse. La valeur des architectures des années 1960 se situe fréquemment en dehors des critères de l'histoire traditionnelle de l'art ou de ceux de l'analyse de l'espace. La nature de certains programmes remet en cause la relation auteur-œuvre héritée de l'histoire de l'art et le recours à l'histoire sociale est indispensable pour décrire et comprendre l'intérêt de certaines réalisations.

Ainsi les opérations des mille piscines ou des mille clubs de jeunes constituent des exemples particulièrement significatifs de l'intervention de l'État français dans l'aménagement du territoire par des équipements collectifs populaires. L'opération des 1000 piscines, dont l'impact sur le territoire et les pratiques sociales a été très important, a produit un nouvel objet, une piscine décapotable et industrialisée, exprimant la croyance en l'avenir et la pratique populaire des sports nautiques mais aussi de nouvelles relations entre l'architecture, l'industrie, la production en série. L'opération des 1000 clubs de jeunes, dans ses différentes versions, réunit la commande publique, industrialisation et l'auto-construction. Ces spécificités des programmes ont donné lieu à une intégration des conditions de production dès la phase de conception et à la production de documents graphiques adaptés. Marquées par une très forte valeur d'usage, ces architectures modestes ont également généré des représentations adaptées ou l'incarnation des pratiques est fréquemment mise en valeur. Ne méritent-elles pas d'être qualifiées de monuments historiques de la période ?

A côté de ses architectures modestes, les architectures de la période comprennent également des monuments qui sont identifiés dès leur achèvement, célébrés par la presse et reconnus par les spécialistes. En 1964, Jean Fayeton est chargé de présenter l'architecture moderne en France dans un numéro de *l'Architecture d'Aujourd'hui*¹⁴. Après avoir dressé un portrait naïf mais sans complaisance de l'architecture française entre les deux guerres, il souligne que les « programmes d'équipement général », plus que le logement social sont à même de révéler les œuvres dignes d'intérêt : Il existe en France toute une architecture vouée aux programmes fonctionnels dans laquelle les français ont mis leur science des plans bien équilibrés au service d'une plastique très sage. Si ces ouvrages ne sont pas de ceux qui ouvrent des voies nouvelles, ce sont des bons témoignages de l'architecture contemporaine et des maîtres d'ouvrages, l'idée que l'architecture moderne a atteint sa maturité. Il faut ce fond de certitude pour permettre à d'autres une recherche plus prospective¹⁵ (FAYETON, 1964, p.41).

Les illustrations de l'article de Jean Fayeton comprennent principalement des nouveaux programmes de l'architecture d'après la seconde guerre mondiale : le CNIT à la défense (1958) le siège de l'UNESCO (1958), la basilique souterraine de Lourdes (1958), les architectures industrielles, tertiaires, commerciales ou culturelles mais également des programmes traditionnels qui prennent des dimensions inhabituelles en raison des quantités traitées. De nouveaux types sont induits par des programmes inédits comme les ensembles de logements pour célibataires. (Thionville, 1962, Jean Dubuisson architecte) De nouvelles architectures du quotidien sont mis en exergue, comme les Chaufferies collectives de ZUP (chaufferie centrale de Massy-Anthony, 1961, G. Leclair architecte), sorte de petits monuments techniques ponctuant les ensembles de logements de masse.

DISPARITIONS ?

L'obsolescence de ces architectures ne provient pas que de la désuétude des pratiques initialement prévues ou de la supposée inadaptation de ces

14. *L'Arquitetura d'Aujourd'hui, Un siècle d'arquitetura*, n° 113-114, avril-mai 1964

15. Jean Fayeton, *L'Arquitetura d'Aujourd'hui, Un siècle d'arquitetura*, n° 113-114, avril-mai 1964, p.40-53

architectures. Dans le logement social, la question de l'entretien ou de l'absence d'entretien, les transformations successives, les modifications normatives ou hasardeuses ont brouillé les cartes. Les menaces de destructions touchent également des exemples reconnus par l'histoire, et qui, justement se présentaient alors comme alternative à la construction banale.

Un ensemble de logements collectifs, la cité de l'Etoile à Bobigny a accumulé les situations paradoxales. Célébrée à son inauguration, la cité de l'étoile est une opération qui fait suite à une consultation remportée par l'équipe Candilis Josic Woods : le concours Million qui visait à concevoir un logement économique de trois pièces pour un millions de francs en 1955. La solution avancée par l'équipe d'architectes repose sur une lecture critique des solutions « standard ». Les architectes ont proposé des configurations de logements dont tous les critiques reconnaissent l'intérêt. Particulièrement aboutis, les espaces extérieurs comprennent des jeux pour enfants¹⁶.

L'opération est portée par le commanditaire, la Société d'HLM Emmaüs Habitat, qui en fait une large publicité et affiche avec fierté la Maîtrise d'ouvrage de cette réalisation. Elle est célébrée par la critique, les films, les revues qui mettent en avant ses qualités plastiques. Elle est même en partie « patrimonialisée » puisque la maquette de la Cité de l'Etoile fait partie des collections du Musée national d'Art Moderne, Centre Pompidou. Depuis les années 1980, les transformations successives, les modifications ont créé un décalage entre la valeur historique et la valeur d'usage de l'ensemble, au point que la beauté initiale de la cité de l'Etoile n'est plus perceptible même et surtout par ses habitants. Labellisée au titre du Patrimoine du XX^e siècle, la cité de l'Etoile a été impliquée dans une procédure menée par Agence Nationale de Rénovation Urbaine et a échappée de justesse à une destruction quasi totale¹⁷. Mais, la cité de l'Etoile est devenue l'emblème des situations de conflits entre l'administration patrimoniale, l'Etat, la municipalité, le gestionnaire et les usagers au point que la société propriétaire a financé un clip intitulé *Ghetto historique* qui fustige la protection au titre des Monuments Historiques décidée par Ministre de la Culture.

16. L'opération dans son ensemble et particulièrement ces jeux pour enfants sont le sujet d'un reportage photographique particulièrement complet de Véra Cardot et Pierre Joly au début de l'année 1960
17. Grâce à la proximité d'un lieu de mémoire, la gare de Bobigny, qui engendre un périmètre de protection, l'Architecte des Bâtiments de France a pu émettre un avis défavorable à la démolition

Au cœur de ces situations conflictuelles il existe un décalage entre les différentes représentations que les acteurs construisent à propos de cette architecture. Ces représentations différenciées ont des effets manifestes sur le devenir matériel et la sauvegarde de ces architectures. Quelques artistes ont souligné récemment l'importance de ces représentations en offrant aux spectateurs la possibilité de déplacer leurs points de vue. Mathieu Pernot qui, en agrandissant les cartes postales de ces ensembles de logements en donne une vision incarnée qu'il juxtapose avec des images de démolition ou encore Cyprien Gaillard qui les représente sous la forme de gravures pittoresques. En outre, les habitants qui quelquefois résistent aux destructions montrent un attachement à ces architectures que les institutions ne veulent pas en général leur reconnaître. Il est symptomatique que les rares cas de transformation qui ne reposent pas sur un reniement des formes initiales de ces architectures ont pour conséquence de masquer complètement leur beauté plastique initiale. Dans l'opération de la tour Bois le Prêtre à Paris de Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, si l'usage et le maintien des habitants ont justifié le mode de transformation, on ne peut tout à fait oublier que l'image la moins publiée est celle de l'état originel de l'édifice et que la réalisation a fait disparaître toutes les traces de la beauté plastique initiale de la tour.

CONNAÎTRE

Lutter contre les évidences aveuglantes signifie qu'il faut considérer ces architectures comme un héritage matériel que nous devons sans doute mieux connaître, un héritage culturel que nous devons mieux comprendre afin de relativiser l'obsolescence de ces édifices. L'inventaire de ces architectures reste à faire tout comme la restitution d'un contexte déterminé par les valeurs de la modernité, de l'industrie et de l'économie, il nous faut révéler des valeurs qui ne peuvent être mise en évidence par les critères d'une histoire traditionnelle de l'art. En dehors de quelques œuvres monumentales ou singulières, repérée dans l'actualité et déjà consacrée par l'histoire, les formes principales de l'architecture des années de la croissance économique européenne sont celles d'une production de composants inventifs, d'innovation technologique, de matériaux nouveaux dans le contexte dynamique de renouvellement des arts plastiques et des sciences humaines. C'est donc après avoir fait un travail visant la connaissance de ces architectures que nous pourrons développer des

stratégies pertinentes de transformation, restauration, modifications de cet héritage. Ces stratégies pourront alors écarter les points de vue idéologiques qui nous empêchent de regarder sereinement et quelquefois de comprendre la beauté plastique de ces formes qui doivent être maintenant envisagées sous l'angle plus positif de leur contribution à notre culture contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

AMOUROUX ; CRETTOLE ; MONNET. *Guide d'architecture contemporaine en France*. Madrid: AA, Technic-union, 1972. p.379.

CHASTEL, André. *Architecture et Patrimoine, Inventaire Général*. Paris : Imprimerie Nationale, 1994.

FAYETON, Jean. *L'Architecture d'Aujourd'hui, Un siècle d'architecture*, n° 113-114, p.40-53, avril-mai 1964.

GRAF Franz ; DELEMONTEY Yvan (dir.). *Architecture industrialisée et préfabriquée: connaissance et sauvegarde*. Lausanne: Presses Polytechniques et universitaires romandes, 2012.

KLEIN Richard. *La cité de l'Etoile à Bobigny, Candilis, Josic & Woods*, Créaphis, Paris, 2014.

KLEIN Richard; MONNIER Gérard (dir.). *Les années ZUP, architectures de la croissance 1960-73*. Paris : Picard, 2002.

KLEIN Richard; TOULIER Bernard (dir.) *L'architecture du siècle XX. Revue de l'Art, Paris*, n.186, avril 2014.

MONNIER, Gérard. *L'architecture du siècle XX, un patrimoine*. Paris: Scéren, 2004.

NORA, Pierre (dir.). *Science et conscience du patrimoine*, éditions du patrimoine. Paris: Fayard, 1997.

TOULIER, Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*, éditions du patrimoine. Paris, 1999.

TOULIER, Bernard (dir.). *Mille Monuments du XXe siècle en France. Indicateur du Patrimoine, Paris*, n.9, Paris, 1997. (Editions du patrimoine)

SCHEIN, Lionel. *Paris Construit, Guide de l'architecture contemporaine*. Paris: Vincent, Fréal & Cie, 1970.

Sitographie

<<http://www.castrodenissof.com>> consulté le 12 mai 2011

Recebido

23/02/2016

Aprovado

16/06/2016